

2022

NOTE DE PRESENTATION

Brève et synthétique

Compte administratif



MASSIEUX

DOMBES SAÔNE VALLÉE

MAIRIE DE MASSIEUX

Contenu

I.	Quelques éléments sur le budget :.....	1
1)	Section de fonctionnement (gestion des affaires courantes).	1
2)	Section d'investissement (patrimoine de la commune).....	1
II.	Section de fonctionnement :.....	2
1)	Recettes	2
	Recettes de fonctionnement	2
2)	Dépenses	4
	Dépenses de fonctionnement	4
III.	Section d'investissement :.....	8
1)	Recettes	8
2)	Dépenses	10
IV.	Epargne :.....	12
V.	Endettement :	13
1)	Extinction de la dette.	13
2)	Capacité de désendettement.....	14
VI.	Fiche détaillée et ratios.....	15
	Les principaux ratios sont disponibles sur : https://www.collectivites-locales.gouv.fr/	15

Objectif de la note :

- Présenter de façon synthétique et accessible l'exécution du BP 2022.
- Fournir un aperçu de l'évolution de quelques indicateurs clefs.

I. Quelques éléments sur le budget :

Le compte administratif retrace les dépenses exécutées par la collectivité sur un exercice budgétaire. Il reprend la même nomenclature que le budget primitif et se divise donc en deux sections.

1) Section de fonctionnement (gestion des affaires courantes).

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les charges du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux (eau, électricité), les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux produits des services fournis à la population (cantine, garderie, concession cimetière...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et la CCDSV, aux autres produits (divers droits et taxes, revenus des locations des immeubles).

2) Section d'investissement (patrimoine de la commune).

Les dépenses: toutes les dépenses qui font varier durablement la valeur du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériels, de véhicules, terrain, de biens immobiliers, informatiques, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. Ainsi que le remboursement du capital des emprunts et portages.

Les recettes : les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement), la récupération de la TVA, ... Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public).

Et aussi l'autofinancement issu de la section de fonctionnement ou la souscription d'emprunt.

II. Section de fonctionnement :

1) Recettes

- **Atténuation de charges (013)** : Remboursement sur salaires
- **Produits des services (70)** : Cantine/Garderie, locations, cimetière.
- **Impôts et taxes (73)** : Taxe foncière, AC¹, DSC², TCFE³, Droits de mutation, ...
- **Dotations et participations (74)** : DF⁴, DSR⁵, Compensation TH⁶, Autres
- **Autres produits de gestion courante (75)** : Revenus des immeubles et divers.
- **Produits exceptionnels (77)** : dons, legs, remboursements de sinistres ...

Recettes de fonctionnement	Réalisé 2022	Budget 2022	Ecart (R-B)
013 - Atténuation de charges	12 191 €	500 €	+ 11 691 €
70 - Produits des services	183 380 €	178 400 €	+ 4 980 €
73 - Impôts et taxes	1 433 354 €	1 359 000€	+ 74 354 €
74 - Dotations et participations	225 544 €	223 450€	+ 2 094 €
75 - Autres produits de gestion courante	21 222 €	19 000 €	+ 2 222 €
77 - Produits exceptionnels	32 158 €	16 957 €	+ 15 201 €
TOTAL	1 907 849 €	1 797 307 €	+ 110 542 €

¹ Attribution de compensation

² Dotation de solidarité communautaire

³ Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité

⁴ Dotation forfaitaire

⁵ Dotation de Solidarité rurale

⁶ Compensation des abattements obligatoires sur Taxe Habitation

Les recettes réelles de fonctionnement sont de **1 907 849** € pour un budget de **1 797 307** € soit un écart de + **110 542** €.

Cet écart, porte principalement sur les chapitres suivants :

- Atténuation de charges : + 12 K€ ->remboursement des salaires des agents en arrêt par la CPAM et par l'assurance prévoyance
- Produits des services : + 5 K€ -> Prestations cantine&périscolaire
- Impôts et taxes : + 74 K€ ->Taxe foncière + 29 K€ ; Droits de mutation + 38 K€ ; Taxe de mutation + 6 K€
- Produits exceptionnels : + 15 K€ ->opérations de régularisation et vente d'une parcelle à la Genetière 5K€

2) Dépenses

- **Charges à caractère générale (011)** : Ensemble des dépenses matérielles et immatérielles nécessaires au fonctionnement de la commune (achats, services extérieurs).
- **Charges de personnel (012)** : Salaires titulaires, non titulaires, personnel extérieur, cotisations sociales.
- **Autres charges de gestion courantes (65)** : Indemnités élus, contributions aux groupements, subventions (associations, CCAS, ...).
- **Charges financières (66)** : Intérêts Remboursement des emprunts.
- **Atténuation de produits (014)** : Remboursement FPIC.

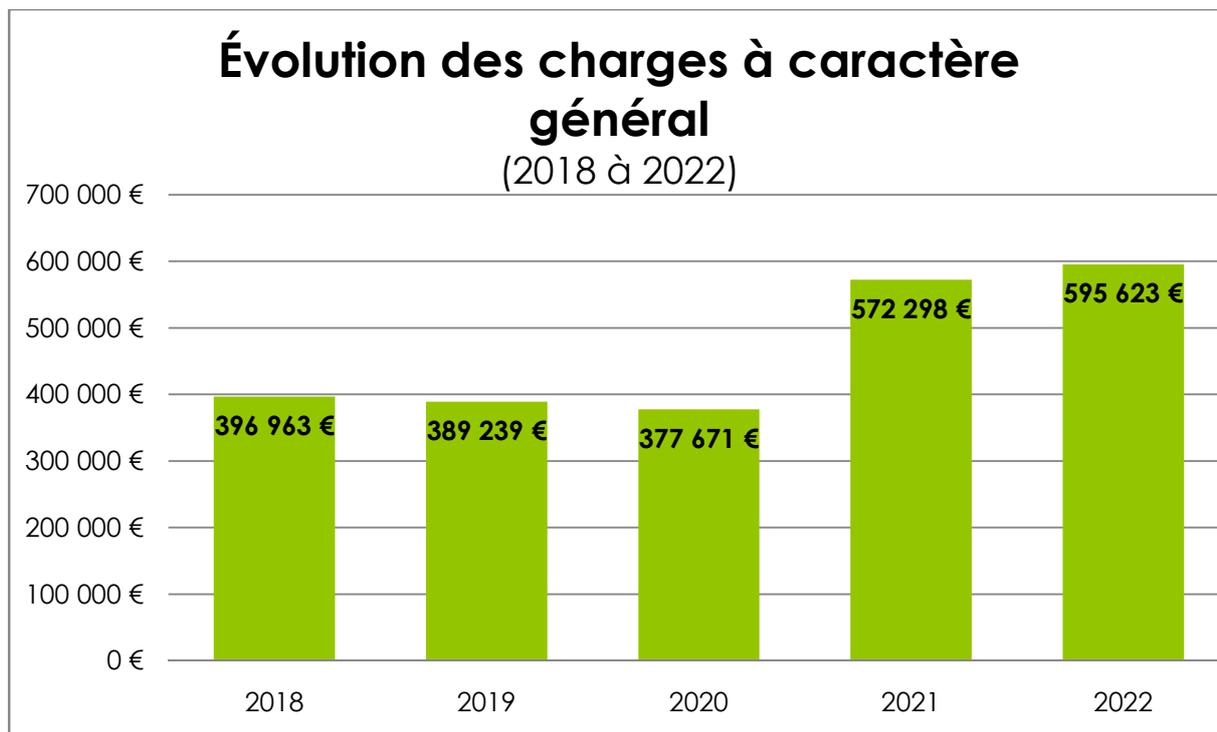
Dépenses de fonctionnement	Réalisé 2022	Budget 2022	Ecart (R-B)
011–Charges à caractère général	595 623 €	719 260 €	-123 637 €
012–Charges de personnel	709 166 €	847 000 €	-137 834 €
65–Autres charges de gestion courantes	174 645 €	267 240 €	-92 595 €
66–Charges financières	42 831 €	50 000 €	-7 169 €
67 – Charges exceptionnelles	66 705 €	62 623 €	+4 082 €
14 – Atténuation de produits	15 652 €	30 100 €	-14 448 €
22 - Dépenses imprévues	0 €	16 900€	-16 900 €
68 –Dotations aux amortissements	55 983 €	57 000 €	-1 017€
TOTAL	1 660 605 €	2 050 123 €	-389 518 €

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **1 660 605 €** pour une prévision de **2 050 123 €** soit un écart de **- 389 518 €**.

Cet écart se décompose sur les chapitres suivants :

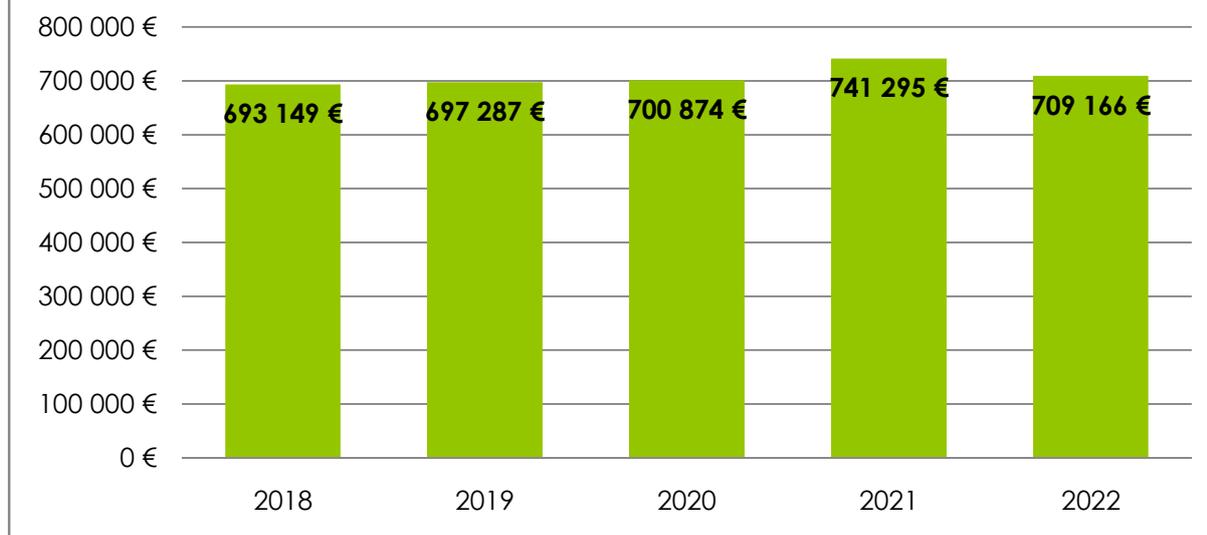
- Charges à caractère général : - 123 K€ -> Fluides et fournitures – 11 K€; Services extérieurs – 9 K€ (diagnostic) ; Autres services extérieurs - 102 K€ (honoraires, nettoyage des locaux) ; Taxe foncière – 2 K€.
- Charges de personnel : - 138 K€ -> les prévisions prévoient des temps complets pour 3 agents qui sont en réalité à temps partiel – 52 K€ ; décalage sur le remplacement de l'agent en charge du Service population et de l'animateur périscolaire – 17 K€ ; plusieurs arrêts de travail ; les prévisions intègrent une marge de sécurité de 5% pour 35 K€ ;
- Autres charges de gestion courante : - 93 K€ -> Droit licences informatiques – 8 K€ ; - 64 K€ créances en non-valeur (report sur 2023) ; Autres contributions – 14 K€ (solde de la contribution au SIEA reçue sur 2023) ; indemnités élus – 5 K€
- Charges financières : - 7 K€ -> budget surévalué pour les intérêts sur emprunts
- Atténuation de produits : - 14 K€ -> FPIC (Fond péréquation intercommunal et communal)
- Dépenses imprévues : - 20 K€ -> non engagées

FOCUS : évolution des charges sur les 5 derniers exercices.



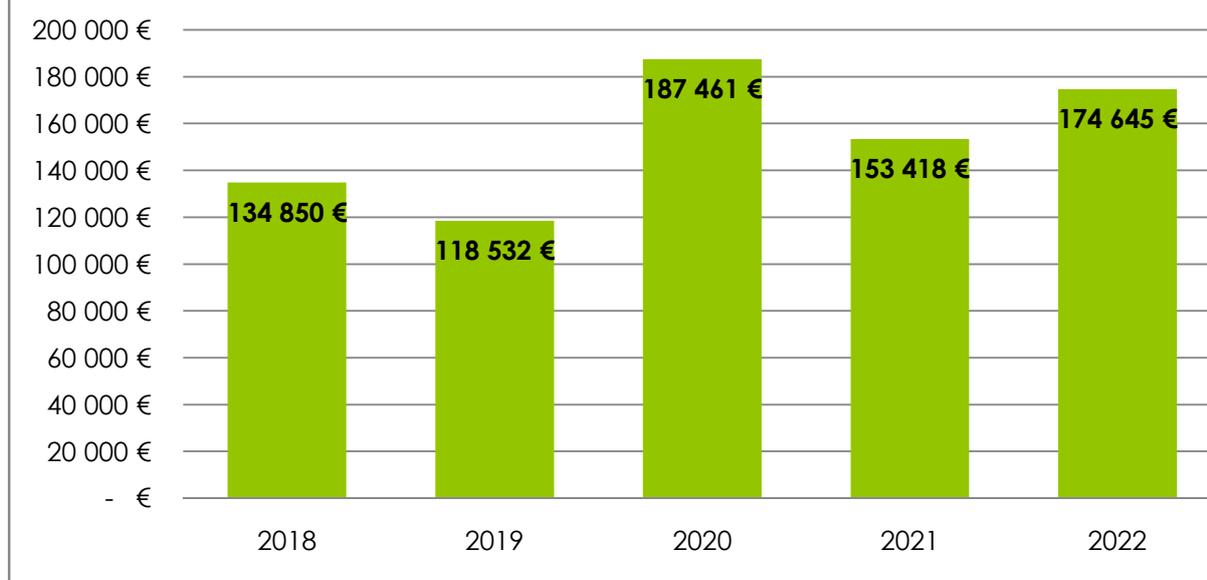
Les **charges à caractère général** augmentent en particulier sur les postes de prestations de fournitures des repas (cantine) +18 K€ ; réfection et entretien des bâtiments +15 K€.

Évolution des charges de personnel et frais assimilés (2018 à 2022)



Les **charges de personnel** sont en diminution sur 2022 par rapport à 2021 après déduction des remboursements des salaires par la CPAM et l'assurance : moins de personnel extérieur pour l'entretien des espaces verts avec sous-traitance progressivement à une entreprise spécialisée.

Evolution des autres charges de gestion courantes (2018 - 2022)



Les **autres charges de gestion courantes** augmentent de 21K€ par rapport à 2021 principalement sur le poste Autres contribution (remplacement et ajout de luminaires d'éclairage public) pour 18 K€ ; Subventions versées + 7 K€ (MJC et Sou des mêmes pour les voyages scolaires).

III. Section d'investissement :

1) Recettes

Recettes d'investissement			
Articles	Intitulé	Budget voté + DM 2022	Réel 2022
001	Solde d'exécution reporté	103 006	
021	Autofinancement	499 793	
203	Opérations patrimoniales	888	
10222	FC TVA	40 000	40 178
10226	Taxe d'aménagement	25 000	97 722
1068	Affectation du résultat N-1	187 208	187 208
4582	Quote-part Parcieux : chemin des Varennes	197 000	
1321	Etat : subvention socle numérique école	17 500	17 452
1341	DETR : subvention salle municipale	56 000	
1342	Département : subvention Chemin des Varennes	61 623	61 623
1382	Région : subvention salle municipale	9 769	
1382	Région : subvention vidéoprotection	40 000	
1382	Région : subvention Chemin des Varennes	51 000	
1383	Dotations territoriales : subvention salle municipale	2 372	1 453
1641	Emprunt	200 000	200 000
211	Vente terrain		5 082
27638	EPF de l'Ain : remboursement annuité 2021 "Barraud"		59 299
28041582/040	Amortissements	57 000	55 983
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 548 159	725 999

La taxe d'aménagement perçue est supérieure aux prévisions de **73 K€**.

Les subventions pour la salle municipale, la vidéoprotection et l'aménagement du chemin des Varennes restent à percevoir pour **156 769 €**.

Dès la fin des travaux du chemin de Varennes, la quote-part des coûts sous déduction d'une part des subventions sera facturée à Parcieux.

EPF de l'Ain a remboursé sur début 2022 l'annuité 2021 versée sur le portage de la propriété Barraud pour 59 K€.

Le montant des recettes reportées sur 2023 est de **353 769 €**.

Ces reports correspondent aux subventions à percevoir (156 769 €) et à la quote-part de Parcieux (197 000 €).

2) Dépenses

Dépenses d'investissement			
Articles	Intitulé	Budget voté + DM 2022	Réel 2022
001	Déficit reporté		
020	Dépenses imprévues	40 000	
040-139158	Amortissement remboursement Réseaux SIEA	16 957	
041 - 2151	Réseaux de voirie	888	
1641	Remboursement capital (emprunt)	132 000	129 502
27638	Remboursement EPFL	103 000	41 168
202	Urbanisme	7 145	1 650
203	Frais d'études		946
2121	Plantations d'arbres		1 712
2128	Voiries	422 201	157 257
21316	Aménagement cimetière	15 778	7 465
21318	Bâtiments	292 137	82 562
2135	Installation, agencement		27 663
2158	Autres matériel et outillage	84 652	164 153
2182	Matériel de transport		1 281
2183	Matériel de bureau et informatique	236 401	38 132
2184	Mobilier		16 805
2188	Autres immob corporelles		1 167
4581	Quote-part Parcieux : chemin des Varennes	197 000	125 156
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 548 159	796 618
RESULTAT		0	-70 619

Les principales réalisations de cet exercice :

Voirie :

- Réfection portions de voirie (montée du Charron, Chemin du Val de Saône, Port Masson), dalles béton abribus
- Aménagement chemin des Varennes

Cimetière :

- Pose de longrines dans un carré et reprises de concessions

Bâtiment :

- Remplacement chaudière de la cantine
- Installation climatisation à la cantine, remplacement climatisation mairie
- Armoire et disjoncteur de la salle municipale
- Réalisation d'une murette cour d'école

Matériel :

- Vidéoprotection
- Matériel pour équiper le nouveau local ATSEM/Enseignants
- Divers matériels pour service technique
- Remplacement défibrillateur de la mairie

Matériel de transport :

- Transpalette
- Tricycles pour école

Matériel informatique :

- Socle numérique pour les 7 classes élémentaires
- Remplacement PC : Police municipale, agent des finances et achat d'1 PC pour télétravail

Mobilier :

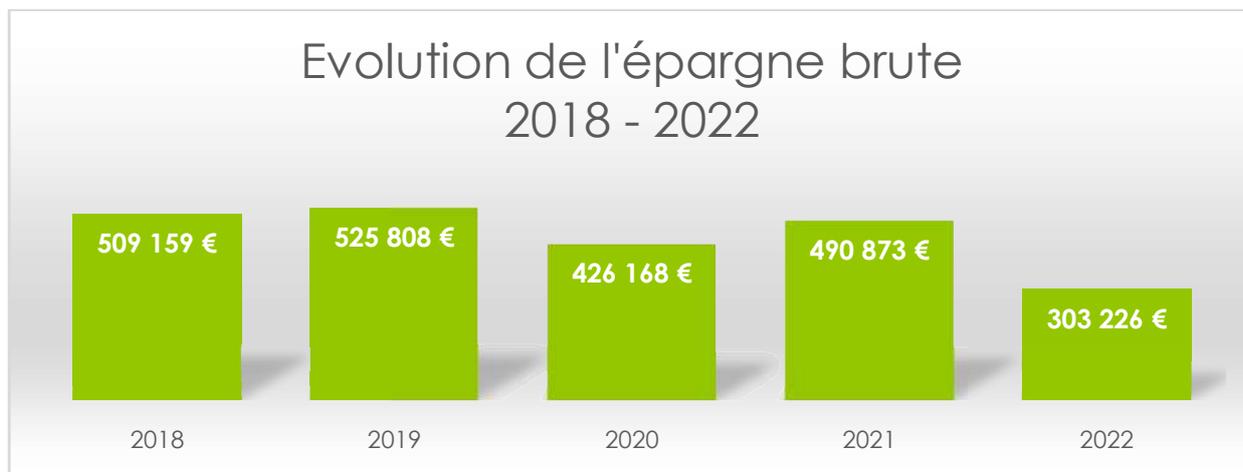
- Remplacement du lave-vaisselle de la cantine

Le montant des dépenses reportées sur 2023 est de **219 660€**.

Ces reports concernent :

- Bâtiments -> 46 816 €
- Voirie -> 111 844 € pour la fin de l'aménagement du chemin des Varennes ;
réfection de chaussée.
- Quote-part des subventions pour Parcieux -> 60 000 €
- Mobilier -> 1 000 €

IV. Epargne :



L'épargne brute est un indicateur important pour étudier la santé financière de la commune. Elle correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette). L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice.

En 2022, **l'épargne brute** est de **303 226 €** en diminution par rapport à 2021 (108 K€ de recettes en moins et 79 K€ de charges en plus).

V. Endettement :

1) Extinction de la dette.

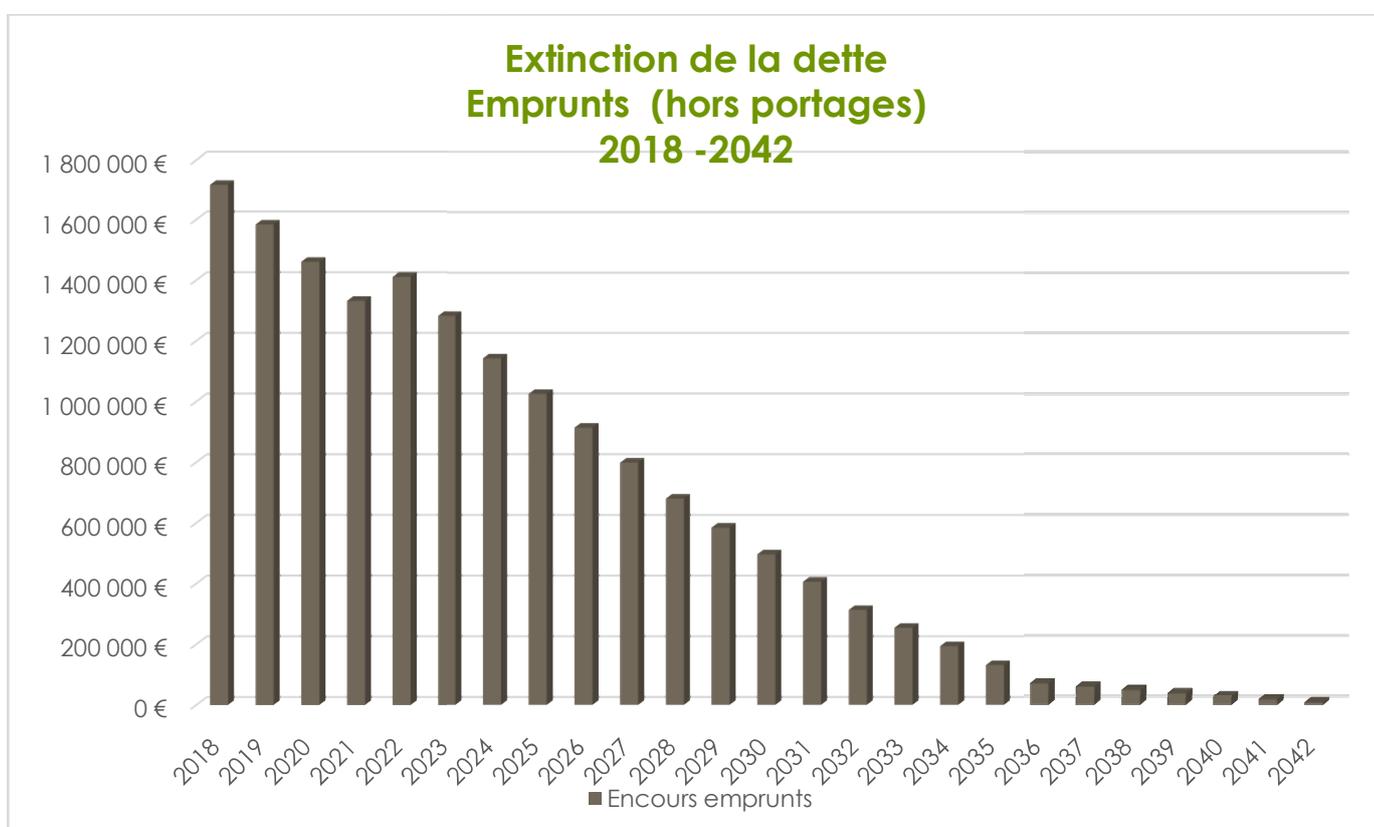
Au 1^{er} janvier 2022, la dette en capital de la commune était de 1 211 K€.

Sur l'exercice 2022, le capital remboursé est de 129 K€.

Au 1^{er} janvier 2023, la dette en capital de la commune est donc de 1 286 K€.

Un nouvel emprunt a été souscrit sur 2022 pour 200 K€ remboursable sur 20 ans par annuité en capital constant et au taux fixe de 1,5%. La dette s'éteindra en 2042.

La commune dispose d'un emprunt à taux variable souscrit en 2011 (porté à 3,873% au 1/12/2022 au lieu de 2,554%) et de 4 emprunts à taux fixe.



En plus de la dette issue des emprunts, la commune est engagée à la fin 2022 sur un portage pour l'acquisition du terrain dit « GFA » auprès de l'EPF de l'Ain.

Au 1^{er} janvier 2022, le solde de ces portages était de 624 K€ et suite à la vente des deux parcelles situées route de Reyrieux le solde des portages au 31 décembre 2022 est de 206 K€. Le capital remboursé sur 2022 est de 41 K€.

Le portage des terrains n'affecte pas la date d'extinction de la dette, seulement la capacité de désendettement.

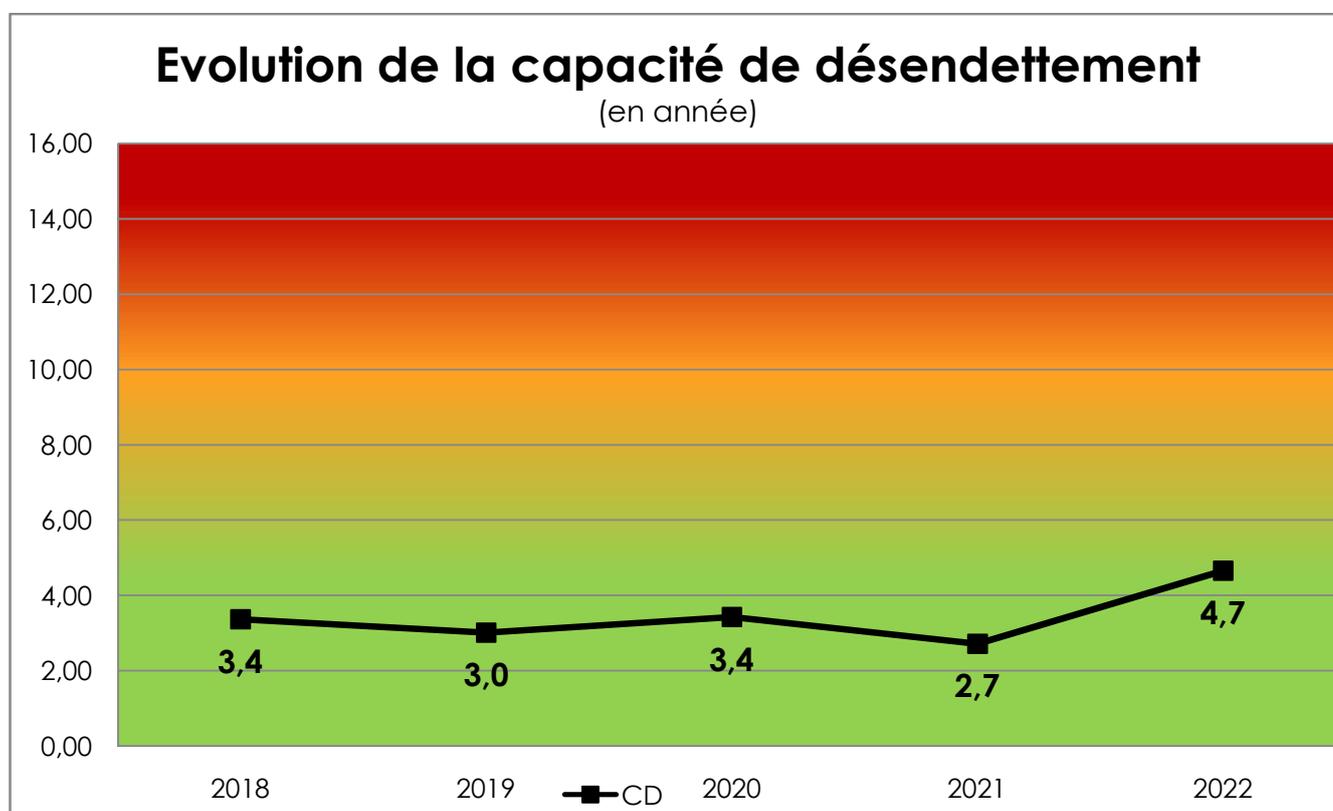
2) Capacité de désendettement

Autre indicateur en rapport avec la dette, la capacité de désendettement (CD) : celle-ci indique le nombre d'années que la commune mettrait pour rembourser sa dette si elle y consacrait la totalité de son épargne⁷.

Plus le nombre d'année est faible, meilleure est la capacité de désendettement et solvabilité de la commune, plus le ratio est élevé plus on se rapproche du surendettement. Le seuil de 12 ans est communément retenu pour définir une situation problématique.

Le ratio pour 2022 est de **4,7 ans**.

En prenant en compte le remboursement de l'annuité des portages, la CD passe à **7,2 ans**.



⁷(Capacité de désendettement = encours de la dette/épargne brute).

VI. Fiche détaillée et ratios

Les principaux ratios sont disponibles sur : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/>
Onglet « Comptes individuels des collectivités ».